

Le 14 mai 2014

Objet : Examens « commission scolaire » et examens MELS

Mesdames,
Messieurs,

La fin d'année arrive à grands pas et la session d'examens également. En fin de cycle, soit la 2^e, 4^e et 6^e année, les épreuves en français lecture et écriture, en mathématique et en anglais sont administrées, selon un calendrier préétabli, dans toutes les écoles de la Commission scolaire des Navigateurs.

Si votre enfant devait s'absenter à l'une ou à l'autre de ces dates, il ne pourrait pas reprendre l'épreuve. Seules des raisons de force majeure sont acceptées par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la commission scolaire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès ou mariage d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à des activités culturelles ou religieuses officielles d'une communauté d'appartenance
- Participation à une compétition sportive de haut niveau (international et fédération)

Si l'absence de votre enfant ne peut être justifiée selon les exigences du ministère, il se verra alors attribuer la note 0 à l'épreuve qu'il aura manquée.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Nicole Labrecque
Directrice adjointe à l'enseignement général et bibliothèque